

Cadmium et BIO

ce qu'IL FAUT SAVOIR

Le cadmium et ses risques sur la santé ont récemment fait les gros titres suite à un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) datant de février 2026. L'Anses y assure que l'Agriculture Biologique est autant touchée par le cadmium que l'agriculture conventionnelle.

La FNAB a produit un communiqué de presse et un courrier adressé à l'Anses en mars 2026 pour contester la mise sur un pied d'égalité de l'agriculture biologique et conventionnelle concernant le cadmium.

 **Communiqué : Cadmium : la bio injustement mise dans le même sac que le conventionnel**



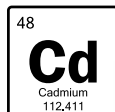
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : UNE SOLUTION SUR LE LONG TERME

Les pratiques bio permettent de réduire la contamination des plantes et des sols :

- ✓ **Interdiction des engrais les plus contaminés**
(superphosphates, boues de station d'épuration).
- ✓ **Seuils stricts pour les engrais autorisés en bio**
 - **60 mg/kg** (vs **90 mg/kg** en conventionnel pour les phosphates non traités)
 - **0,7 mg/kg** (vs **3 mg/kg** en conventionnel pour les autres engrais)
- ✓ **Pratiques vertueuses**
compost, fumier ou acides humiques qui réduisent l'absorption du cadmium par les plantes.

A RETENIR

 Via leurs pratiques responsables, les agriculteurs et agricultrices bio ne rajoutent pas de cadmium dans les aliments, notamment en n'utilisant pas d'engrais de synthèse. Ils peuvent aussi agir pour diminuer l'accumulation de cadmium dans leurs produits. Consommer bio permet aussi de réduire son exposition aux pesticides chimiques. Profitez d'aller acheter vos produits bio et locaux en direct pour échanger avec les producteurs et les productrices !



Le cadmium, c'est quoi ?



Un métal lourd

présent naturellement dans certains sols ou issu de pollutions passées (engrais phosphatés, retombées industrielles). Les sols français, y compris ceux cultivés en bio, peuvent donc contenir du cadmium via de contaminations historiques (anciennes parcelles conventionnelles et/ou sol en contenant naturellement).

Toxique

il s'accumule dans le corps (foie, reins) et peut entraîner l'apparition de l'ostéoporose, il est classé cancérigène, reprotoxique et neurotoxique.

Les sources principales d'exposition sont l'**alimentation (céréales, légumes-feuilles, abats, fruits de mer) et le tabac**.

Y a-t-il moins de cadmium dans les produits bio ?



En France

Les études récentes (EAT 2025, BioNutriNet) ne montrent pas de différence significative entre bio et conventionnel.

Pourquoi ? La contamination historique des sols masque l'effet des pratiques actuelles de l'agriculture biologique.

A l'international

37 études sur 40 montrent moins de cadmium dans les produits bio (jusqu'à 48 % en moins en moyenne, selon la méta-analyse de Baranski, 2014). Exemple :



Blé dur

jusqu'à **4 x moins**
de cadmium en bio
(Italie)



Blé tendre

-30 % à -50 %
de cadmium en bio
(Italie, Chine, États-Unis)



Ces résultats ne reflètent pas forcément la situation française par manque de données locales !

Sources : ANSES (2026), Méta-analyses Baranski (2014), Mie (2017), Smith-Spangler (2012), Claude Aubert (2026), Chaire Agriculture Biologique (INRAE/ITAB, 2026), FNAB